

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit Février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, après avoir été dûment convoqué le 01 Février 2022.

Réunion : ordinaire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Ludivine DUFOUR, Dominique LORIDAN, Carole PARREIN, Philippe PIQUET, David DUBOIS, Maxime SGARD, conseillers municipaux.

Absent excusé : Madame Marie STRYJKOWSKI

Procuration en cas de votes :

Secrétaire de séance : Mr Joël DESSEIN

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation et ratification du compte rendu du 06 Décembre 2021.
- 3- Informations au conseil.
- 4- Demandes de subventions
- 5- Travaux de la rambarde du pont d'Audenfort.
- 6- Pérenisation du contrat de Mr WALLET
- 7- **(Ajout en début de séance)** Demande de délibération concernant le contrat du nouveau photocopieur.
- 8- Questions divers : Présentation du calendrier des manifestations par le comité des fêtes

Avant propos.

M. le maire Aurélien DOMMANGET demande l'approbation du conseil municipal pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, le conseil accepte, celui-ci sera traité au point 7.

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Joël DESSEIN se propose.

2) Approbation et signature du compte-rendu du 06 Décembre 2021

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 06 Décembre 2021 ne sera pas signé par les membres présents du conseil car celui-ci n'a pas été diffusé.

Signature reportée à la prochaine réunion.

3) Informations au conseil.

M. le maire Aurélien DOMMANGET informe le conseil des nouvelles suivantes :

- Le toit de l'église a subi des gros dégâts suite à la tempête Eunice de ce vendredi, des morceaux arrachés du toit se sont retrouvés sur le cimetière et derrière le bâtiment il y aura probablement des dégâts sur plusieurs sépultures. Aucune personne n'a toutefois été blessée par l'effondrement.
La zone est sécurisée et les assurances et les pompiers ont été informés.
- La toiture de la mairie a subi quelques dégâts. L'ensemble de ces dégâts sont couverts par notre assurance multirisque.
- Le contrat que nous avons engagé pour l'achat et la prestation d'un nouveau photocopieur est à revoir

Il sera débattu au point 7 de l'ordre du jour.

- La facture des travaux de l'impasse de la pisciculture ne pourra être régularisé sur l'exercice budgétaire 2021 car celui-ci est clos et le trésorier refusera de payer ces travaux. Ils seront donc payés sur l'exercice 2022. Dès que nous recevrons le compte de gestion, nous pourrons organiser une réunion du conseil afin préparer notre budget primitif pour 2022 et le passer au vote.

4) Demandes de subventions

4.1 L'association des pêcheurs de Clergues :

Conformément à la règle d'attribution des subventions dans notre commune, l'association des pêcheurs de Clergues n'a pas fourni de bilan comptable, nous voterons leur demande après réception de ce bilan.

4.2 Le Club des aînés : Le bilan comptable a été fourni, la demande est de 150 Euros, celle-ci est accordée par **9 voix et une abstention**.

4.3 Le comité local des anciens combattants : le bilan comptable ainsi que le rapport d'activité ont été fourni, une subvention de 60 euros est accordée à l'**unanimité**.

4.4 Le comité des fêtes : le bilan comptable et le rapport d'activité ont été fourni ; une demande exceptionnelle de 1177,90 euros est formulée afin de régulariser le repas du 11 Novembre 2021.

Celle-ci est accordée par **09 voix et une abstention**.

Une demande de subvention de 1000 euros pour l'année est présentée au vote.

Celle-ci est accordée par **09 voix et une abstention**.

5) Travaux de la rambarde du pont d'Audenfort

M. le maire Aurélien DOMMANGET remercie David Dubois et Joël DESSEIN pour les travaux de réparation qu'ils ont effectués.

Il informe les membres du conseil, qu'il a contacté un professeur du lycée technique des 2 caps pour la réalisation d'un plan et d'un devis de fabrication de la rambarde dans sa totalité. Le plan est fait et le coût des matières premières devrait avoisiner les 1400 euros ; à cela, il faudra ajouter deux jours de travaux d'installation. Nous sommes loin des devis de 24 000 euros.

M. le maire demande qu'un vote soit réalisé afin, qu'il puisse engager les formalités de la demande de travaux ainsi que l'achat des matières premières auprès du lycée technique.

Voté à l'unanimité

6) Pérénsation du contrat de M. WALLET.

Le contrat à durée déterminée de 26 heures convient à M. WALLET et au besoin des travaux de la mairie et de l'entretien de l'école.

Deux possibilités s'offrent à la mairie :

soit renouveler le contrat à durée déterminée

soit admettre M.WALLET comme stagiaire pendant un an

Le CDD : Le recrutement s'effectue en CDD de 3 ans maximum, renouvelables sur décision de l'employeur, dans la limite de 6 ans. Après 6 ans, le contrat ne peut être renouvelé qu'en CDI.

Le stage est une période probatoire, destinée à vérifier l'aptitude du stagiaire à exercer ses fonctions. Il peut également comprendre des périodes de formation.

À la fin de cette période de stage, le stagiaire a vocation à être titularisé.

La durée du stage, les conditions de son renouvellement et la situation du stagiaire durant cette période obéissent à des règles spécifiques. (publication légale de poste..)

Résultat du vote après débats : Unanimité sur un contrat de stagiaire d'un an

Il sera donc proposé à M. WALLET un contrat d'un an comme stagiaire avant d'envisager sa titularisation.

7) (Ajout en début de séance) Demande de délibération concernant le contrat des nouveaux photocopieurs.

M. le maire Aurélien DOMMANGET rappelle les délibérations du dernier conseil :

Il proposait de changer le prestataire de location-leasing des 2 photocopieurs, celui de la mairie et celui de l'école.

Il avait reçu une offre de la société lilloise Repro IT qui proposait de reprendre le contrat actuel passé avec la société GLORIAN basée à Ardres, pour mémoire (ce contrat court jusqu'en novembre 2023).

La société Repro IT offrait un tarif plus compétitif par page imprimée ainsi que des photocopieurs Epson ayant une consommation d'énergie réduite par rapport aux machines actuelles.

Malgré le paiement du loyer et de la maintenance du contrat actuel jusqu'à novembre 2023, le gain escompté pour la Commune aurait été d'environ 850€ par an sur les 5 prochaines années. Le conseil avait voté à l'unanimité pour la solution n°2 (**Cf : document joint en Annexe 1**).

Il s'avère que le document fourni comporte certaines erreurs mélangeant des sommes en TTC et HT. Il s'avère que l'économie escomptée serait de 20 euros et non de 850 Euros par an.

La décision de choisir ce prestataire ayant été fondée sur des informations erronées, le conseil décide de revenir sur le précédent vote ayant donné pouvoir au Maire de signer ce contrat, afin de lui permettre de dénoncer le contrat signé auprès de Repro IT.

Le conseil vote à l'unanimité l'annulation du précédent vote et donne pouvoir au Maire afin d'entreprendre toute démarche nécessaire afin de dénoncer ce contrat.

8) Questions diverses

8.1 Faut-il prévoir un bâchage du toit de l'église.

Seuls les pompiers peuvent l'assurer, cependant ce choix n'est pas judicieux car en cas de coup de vent ou de nouvelle tempête, les dégâts risquent d'être plus conséquents.

8.2 Que prévoit on pour les feux micros régulés en face de la mairie

Une réunion est à programmer avec la société Flash Energie

8.3 Un fossé de drainage est bouché impasse de la presle derrière la maison de M. CALOIN

Maxime SGARD se propose de s'y rendre afin d'étudier la question des travaux à entreprendre et avec quel matériel.

8.4 Présentation des actions du comité des fêtes.

La présentation des actions déjà passées ainsi que de celles à venir est faite par David DUBOIS et Carole PARREIN sous forme d'un calendrier 2022 (**Cf : Annexe 2**) relatant le programme.

M. le maire Aurélien DOMMANGET souligne la bonne santé et le dynamisme du comité des fêtes.

9) Annexes

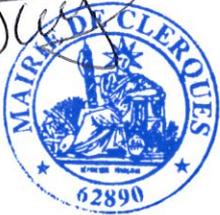
Annexe 1 : Document relatant les propositions de la société Repro IT

Annexe 2 : Calendrier du comité des fêtes 2022

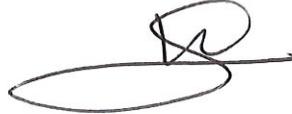
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Signatures du compte rendu du 18 février 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire

L. DUFOUR
1^{er} Adjoint



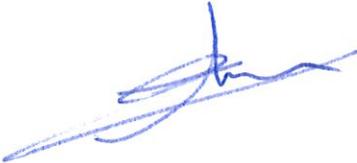
M. SGARD
2^{ème} Adjoint



C. COURBY
3^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux présents :

V. CLABAUX



Secrétaire de séance
J. DESSEIN



D. DUBOIS



C. PARREIN



P. PIQUET



M. STRYJKOWSKI

L. LORIDAN

